

Communiqué de presse à diffusion effective et intégrale

Paris, le 25 juillet 2023

Résultats de la Compagnie de Financement Foncier au 1^{er} semestre 2023

Le 25 juillet 2023, le Conseil d'administration de la Compagnie de Financement Foncier s'est réuni, sous la présidence d'Éric FILLIAT, pour arrêter les comptes semestriels 2023.

I. ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

Dans un contexte incertain, marqué par un ralentissement économique, une inflation toujours élevée et une hausse des taux, le 1^{er} semestre 2023 de la Compagnie de Financement Foncier a été l'occasion de solides performances commerciales et financières. Ce succès s'explique par la qualité de son modèle économique, la confiance renouvelée de ses investisseurs et l'intérêt des établissements du Groupe BPCE pour le refinancement compétitif qu'elle propose.

▪ Émissions d'obligations garanties

Au cours du 1^{er} semestre 2023, la Compagnie de Financement Foncier a émis 3,81 Md€ d'obligations garanties dont 2,75 Md€ sous format public *euro benchmark*, optimisant ainsi ses interventions sur le marché primaire.

- En mars 2023, la Compagnie de Financement Foncier a réalisé son 1^{er} *benchmark* de l'année d'un montant de 1,75 Md€ sur une maturité de 8,5 ans. Le niveau de sursouscription élevé et la forte granularité du carnet d'ordre attestent du succès de cette opération.
- En mai 2023, une émission de 1 Md€ a été réalisée sur une maturité de 6 ans. Cette transaction, réalisée dans un marché plus volatil, confirme la capacité de la Compagnie de Financement Foncier à émettre des volumes significatifs en toutes circonstances.

Deux émissions phares illustrent la stratégie de diversification en devises proposée par la Compagnie de Financement Foncier : en février, une émission en CHF d'une contrevaletur de 370 M€ et, en juin, une émission en USD d'une contrevaletur de 137 M€.

▪ Refinancement de créances du Groupe BPCE

Au 1^{er} semestre 2023, conformément à ses orientations stratégiques, en dépit du contexte de remontée des taux, la Compagnie de Financement Foncier a refinancé un montant total de 1,338 Md€ de créances pour les établissements du Groupe BPCE.

II. COMPTE DE RÉSULTAT DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

<i>En millions d'euros</i>	1^{er} semestre 2023	1^{er} semestre 2022
Marge nette d'intérêt	115	119
Commissions nettes	7	12
Autres charges d'exploitation bancaire (nettes)	-2	-1
Produit net bancaire	120	130
Frais généraux	-35	-46
Résultat brut d'exploitation	85	84
Coût du risque	1	8
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0
Résultat avant impôt	86	92
Impôt sur les bénéfices	-24	-26
Résultat net	62	66

Le produit net bancaire, à 120 M€, reste solide.

Les frais généraux ressortent à 35 M€, en baisse de 11 M€ par rapport au 1^{er} semestre 2022.

Le résultat brut d'exploitation atteint 85 M€.

Le coût du risque est une reprise nette de 1 M€, reflet de la qualité des actifs portés au bilan de la Compagnie de Financement Foncier. Il intègre une amélioration du risque individuel et un risque collectif en reprise nette en lien avec la baisse des encours.

La charge d'impôts globale s'élève à 24 M€.

Le résultat net s'établit à 62 M€ au 30 juin 2023.

III. INFORMATIONS BILANCIELLES

Le total du bilan de la Compagnie de Financement Foncier s'élève à 60,7 Md€ au 30 juin 2023 contre 60,5 Md€ au 31 décembre 2022.

Au 1^{er} semestre 2023, le refinancement des établissements du Groupe BPCE par la Compagnie de Financement Foncier a porté sur des actifs du secteur public, augmentant la proportion relative de cette nature d'actifs au bilan de la Compagnie de Financement Foncier. Le modèle de détention directe de la Compagnie de Financement Foncier reste globalement stable par rapport à fin 2022 avec 75% d'actifs détenus.

Au 30 juin 2023, l'encours d'obligations foncières s'élève à 52,3 Md€, dettes rattachées incluses, en augmentation par rapport au 31 décembre 2022 (51,6 Md€).

IV. INFORMATIONS PRUDENTIELLES

Bien qu'exemptée d'exigences réglementaires en ce qui concerne les ratios de solvabilité, la Compagnie de Financement Foncier établit, à titre indicatif, un ratio *Common Equity Tier One (CET 1)* à ses bornes. Au 30 juin 2023, ce dernier s'élève à 26,5 % et demeure bien supérieur au seuil minimum prévu par le Règlement 575/2013 (CRR).

Conformément à la législation applicable aux sociétés de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier maintient un ratio de couverture de ses passifs privilégiés supérieur à 105 %.

Annexes

Sauf mention contraire, les données financières du présent communiqué de presse sont à ce jour estimées et issues des états financiers de la Compagnie de Financement Foncier. Ces derniers comprennent les comptes individuels et les notes explicatives liées, établis conformément au référentiel comptable français et aux normes du Groupe BPCE applicables.

En date de publication du présent communiqué, les procédures d'audit menées par les Commissaires aux comptes sur les états financiers semestriels sont en cours.

La Compagnie de Financement Foncier est un établissement de crédit, agréé en qualité d'établissement de crédit spécialisé et de société de crédit foncier, affiliée à BPCE et filiale à 100 % du Crédit Foncier et du Groupe BPCE.

L'information réglementée est disponible sur le site internet <https://foncier.fr/> dans la rubrique « Communication financière/Informations réglementées ».

Contact : Relations Investisseurs

Email : ir@foncier.fr

Tél. : +33 (0) 1 58 73 55 10